Caisses de pensions Novartis

Rapport 2023 sur la durabilité Caisse de pensions Novartis 1

NOVARTIS | Reimagining Medicine

Introduction

La Caisse de pensions Novartis 1 a été l'une des premières institutions de prévoyance en Suisse à faire entrer les critères ESG dans sa stratégie de placement. Nous considérons qu'il est de notre devoir fiduciaire d'investir de manière durable et responsable afin de garantir les pensions de nos assurés pour l'avenir. C'est pourquoi les considérations de durabilité, notamment l'impact du changement climatique, sont intégrées dans notre approche de placement. Ce rapport explique comment nous nous y prenons et ce que nous avons réalisé jusqu'à présent.

Daniel Weiss, Président du Conseil de Fondation

Faits marquants

Les critères ESG font partie intégrante des décisions en faveur de placements financiers et de gestionnaires de fortune externes

Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les actions, les obligations d'entreprises et l'immobilier suisse de 50% jusqu'en 2030 (par rapport à 2019) dans l'optique de la limitation du réchauffement mondial à 1.5°C

Promotion active de solutions favorables au climat (solutions climatiques) par une allocation ciblée dans le domaine des actions, des obligations (Green bonds) et de
l'infrastructure (énergies renouvelables)

Dialogue sur le climat avec les entreprises et les gestionnaires de fortune externes

Affiliation à l'initiative de l'ONU Principes pour l'investissement responsable

Affiliation à l'Alliance Net-Zero Asset Owner

Affiliation à l'initiative Climate Action 100+

Que veut dire ESG pour la Caisse de pensions Novartis 1?
L'abréviation ESG se réfère à la prise en compte de critères de durabilité pour le choix des placements financiers. Ceux-ci comprennent les effets sur l'environnement (*dimension environnementale*), les rapports avec les partenaires sociaux de l'entreprise (*dimension sociale*) ainsi que les aspects éthiques de la direction d'entreprise (*dimension de gouvernance*).

Le rapport «Novartis in Society» informe sur les critères ESG dans l'entreprise Novartis[1]

[1] Novartis in Society 2022 - Top 10 Takeaways.pdf

Les critères ESG et la stratégie climatique dans les placements financiers

Avril 2023 (portefeuille de placements fin T1 2023)

Le placement de la fortune de la Caisse de pensions est effectué en tenant compte de critères de durabilité dans le but de garantir une utilisation responsable des ressources financières et une gestion efficace des risques ESG. C'est pourquoi la Caisse de pensions a adhéré à l'initiative PRI soutenue par l'ONU, qui a développé six principes pour la mise en œuvre pratique de la responsabilité fiduciaire. Dans ce contexte, le changement climatique représente un risque considérable et peut potentiellement affecter toutes les catégories de placement. Afin de prévenir les aspects financiers du risque climatique et d'assumer la responsabilité des conséquences climatiques des placements effectués, la Caisse de pensions a adhéré à l'Alliance Net-Zero Asset Owner ainsi qu'à l'initiative Climate Action 100+.

Initiative PRI pour l'investissement responsable

La mise en œuvre des six principes sert de base à une création de valeur positive sur le long terme pour les placements. Elle prévoit notamment d'intégrer les thèmes ESG dans l'évaluation des chances et des risques de placement, de s'impliquer activement en tant qu'actionnaire ou porteur de parts, d'exiger de la transparence, de faire accepter les principes PRI par les gestionnaires de fortune externes mandatés par la Caisse de pensions, d'échanger avec d'autres acteurs des marchés financiers, ainsi que de rendre compte de la mise en œuvre effective des principes. Ce compte rendu est disponible sous le titre «Transparency Report of the Novartis Pension Fund» (Rapport sur la transparence de la Caisse de pensions Novartis) et peut être consulté sur le site web des PRI.

Exclusion de placements pour motifs éthiques

Un élément essentiel de la gestion des risques de durabilité consiste à exclure les entreprises dont les produits ou les pratiques commerciales sont douteux sur le plan éthique. C'est pourquoi nous n'investissons pas directement dans des entreprises qui (a) commettent des violations répétées des droits de l'homme, (b) entretiennent des relations commerciales avec des régimes totalitaires et (c) ont pour activité principale l'armement ou la production de tabac. On parle d'activité principale à partir d'une part du chiffre d'affaires de plus de 10%. Ces exclusions concernent les actions et les obligations détenues directement.

Exclusion de placements en raison de risques liés à la durabilité

Étant donné que les entreprises énergétiques, les services d'approvisionnement, les entreprises industrielles et les producteurs de matières de base contribuent particulièrement au changement climatique et sont exposés à des incertitudes quant à leurs modèles commerciaux, les entreprises de ces secteurs doivent présenter des notations de durabilité suffisantes. Pour les placements, seules les notations MSCI ESG comprises entre AAA et BB sont prises en compte, c.-à-d. qu'aucun investissement n'est effectué dans les deux catégories de notation les plus basses (B et CCC). Si une entreprise déjà représentée dans le portefeuille est rétrogradée à B ou CCC, le placement est vendu dans le respect de nos intérêts. Ces exclusions concernent les actions et les obligations d'entreprises détenues directement.
Par ailleurs, le portefeuille d'obligations ne comporte pas de placements auprès d'émetteurs étatiques ou quasi-étatiques s'ils présentent une notation souveraine MSCI ESG de B ou de CCC.

Décarbonation du portefeuille de placements

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique peut être limité à +1.5°C par la réduction des émissions nettes de dioxyde de carbone à zéro d'ici 2050 et celles de tous les autres gaz à effet de serre d'ici 2070, à condition qu'une réduction d'au moins 50% soit réalisée au cours de la décennie en cours. Pour contribuer à cet objectif, auquel la Suisse également s'est officiellement engagée, les émissions de gaz à effet de serre des principales catégories de placement (actions, obligations d'entreprises, immobilier) doivent être réduites de 50% nets d'ici 2030 par rapport à 2019. L'objectif de réduction se réfère aux émissions dues à l'exploitation (scope 1) et aux émissions liées à l'approvisionnement en énergie (scope 2). Les émissions de l'ensemble de la chaîne de création de valeur (scope 3) ne font pas l'objet de comptes rendus suffisants et doivent être estimées à l'aide de modèles. En raison de la grande incertitude des estimations, il n'est donc pas judicieux de fixer un objectif de réduction pour les émissions du scope 3.

Financement de solutions climatiques

Afin de permettre l'abandon des énergies fossiles (ainsi que d'autres activités économiques générant des émissions de gaz à effet de serre), les placements dans des entreprises proposant des solutions dites climatiques (p. ex. production d'énergie à partir de sources renouvelables, produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique, etc.) sont de plus en plus fréquents. L'allocation du portefeuille d'actions en faveur de solutions climatiques doit donc être supérieure à celle de l'indice de référence mondial (MSCI World). En outre, 15% de l'ensemble du portefeuille d'obligations doit être investi dans des obligations vertes (Green bonds). Pour les placements en infrastructures, l'objectif est également d'investir 15% du compartiment dans des activités de production et de distribution d'énergies renouvelables.

Dialogue sur le climat avec les entreprises (Climate Action 100+)

Le dialogue avec les entreprises représentées dans le portefeuille de placement joue un rôle primordial dans leur volonté d'éliminer le plus complètement possible les émissions de gaz à effet de serre dont elles sont responsables (net zéro) et de fixer dans ce but des objectifs intermédiaires appropriés. Pour être en mesure d'exercer efficacement une influence, la Caisse de pensions a rejoint le groupe d'investisseurs *Climate Action 100+* en tant que membre de soutien et adhère ainsi à ses exigences en matière de décarbonation rapide de l'économie réelle, de comptes rendus pertinents sur le climat et de responsabilité directe de la direction des entreprises quant aux aspects matériels de leur politique dans le domaine du climat.

Dialogue sur le climat avec les gestionnaires de fortune externes

Les gestionnaires de fortune externes qui gèrent des compartiments ou des produits liés à des fonds à la demande de la Caisse de pensions doivent, dans la mesure du possible, soutenir la stratégie climatique de la Caisse de pensions. À cet effet, le profil des gestionnaires en termes d'objectifs climatiques, d'émissions financées et d'activités de gérance actionnariale est élaboré en dialogue direct avec eux et pris en compte lors de l'attribution du mandat.

Exercice des droits de vote en tant qu'actionnaire

La Caisse de pensions attache une grande importance à l'exercice du droit de vote des actionnaires, en particulier pour les propositions de vote ayant un impact sur le climat. Comme les engagements indirects en actions sont effectués sous forme de fonds de placement gérés activement ou de fonds négociés en Bourse (ETF) passifs, le droit de vote est détenu par les sociétés de fonds de placement concernées et n'est donc pas exercé directement par la Caisse de pensions. Le comportement de vote est contrôlé périodiquement, notamment en ce qui concerne les décisions d'actionnaires ayant un impact sur le climat, signalées par Climate Action 100+. Pour les actions détenues directement, le droit de vote est exercé par le Credit Suisse Asset Management (CSAM) sur mandat de la Caisse de pensions, en tenant compte de critères climatiques.

Alliance Net-Zero Asset Owner

Depuis 2022, la Caisse de pensions est membre de l'Alliance Net-Zero Asset Owner, une initiative d'investisseurs soutenue par l'ONU et les PRI, qui a pour objectif la décarbonation de l'économie réelle, et donc des portefeuilles d'investissement, sur la base d'un protocole d'action développé en commun. Tous les éléments de la stratégie climatique décrits ci-dessus – décarbonation, financement de solutions climatiques, ainsi que le dialogue avec les entreprises et les gestionnaires de fortune externes – font partie du protocole d'action («Target Setting Protocol») que la Caisse de pensions s'est engagée à respecter vis-à-vis de l'Alliance Net-Zero Asset Owner.

Swiss Climate Scores

Le Conseil fédéral suisse a adopté en 2022 avec les Swiss Climate Scores une recommandation sur les bonnes pratiques en matière de compte rendu climatique des institutions financières. Le présent rapport sur la durabilité correspond dans une large mesure aux critères minimaux relatifs à l'étendue des informations et à la présentation des données. Y fait exception la détermination (facultative) du «potentiel de réchauffement global». Cet indicateur se propose de déterminer dans un scénario idéal l'ampleur du réchauffement planétaire qui se produirait si l'économie mondiale se fixait les mêmes ambitions que les entreprises du portefeuille. Les incertitudes méthodologiques qui demeurent actuellement ne permettent toutefois pas de conclusions fiables sur la compatibilité climatique des placements.

Indicateurs climatiques du portefeuille de placement

Les indicateurs climatiques présentés s'appuient sur les Swiss Climate Scores. Les détails sont précisés au point «Explications sur les indicateurs climatiques».

(1) Émissions de gaz à effet de serre par rapport à la performance économique des entreprises

t éq. CO_2 / million de CHF de chiffre d'affaires (intensité des émissions)

L'objectif est la réduction de l'intensité des émissions (scope 1+2) de 50% en 2030 par rapport à 2019

Catégorie de placement	Portefeuille	Actifs concernés	Réduction par rap. à 2019	Indice
Actions Pays industrialisés				
Scope 1+2	132.1	99.8%	-19.6%	139.7
Scope 3	780.8	98.0%	-10.0%	802.2
Actions Pays émergents				
Scope 1+2	236.4	97.8%	-39.1%	336.7
Scope 3	840.9	75.0%	-22.1%	968.8
Obligations d'entreprises				
Scope 1+2	131.6	97.3%	-16.5%	191.8
Scope 3	738.3	93.0%	-1.0%	769.2

(2) Émissions de gaz à effet de serre par rapport au capital investi dans les entreprises

t éq. CO_2 / million de CHF d'actifs (émissions financées)

L'objectif est la réduction des émissions financées (scope 1+2) de 50% en 2030 par rapport à 2019

Catégorie de placement	Portefeuille	Actifs concernés	Réduction par rap. à 2019	Indice
Actions Pays industrialisés				
Scope 1+2	48.5	95.1%	-27.1%	50.1
Scope 3	406.2	97.8%	0.7%	420.1
Actions Pays émergents				
Scope 1+2	163.6	87.2%	-51.8%	169.7
Scope 3	577.6	74.7%	-46.6%	571.7
Obligations d'entreprises				
Scope 1+2	59.5	93.9%	-9.3%	65.4
Scope 3	425.5	92.4%	-6.9%	394.1

(3) Émissions de gaz à effet de serre dans l'immobilier (sans construction/transformation)

kg éq. CO_2 / surface utile (m^2)

L'objectif est la réduction des émissions par surface utile (scope 1+2) de 50% en 2030 par rapport à 2019

Catégorie de placement	Intensité (scope 1+2)	Actifs concernés	Réduction par rap. à 2019	Provenance de l'énergie fossile / renouvelable
Immobilier Suisse	15.1	87%	-6%	62% / 38%

(4) Exposition aux combustibles fossiles

Pondération d'entreprises avec une part de chiffre d'affaires de plus de 5% (sur toute la chaîne de création de valeur)

Catégorie de placement	Charbon	Indice	Pétrole & Gaz	Indice
Actions Pays industrialisés	1.4%	1.5%	5.9%	6.0%
Actions Pays émergents	0.8%	1.5%	1.0%	1.5%
Obligations d'entreprises	1.2%	2.4%	9.0%	6.6%

(5) Part des entreprises avec des plans vérifiés de décarbonation complète (net zéro)

Pondération d'entreprises ayant des stratégies climatiques déclarées à l'initiative SBT (SBTi) ou validées par cette dernière

Catégorie de placement	Objectifs déclarés	Indice	Objectifs validés	Indice
Actions Pays industrialisés	17.9%	18.1%	41.4%	40.5%
Actions Pays émergents	12.9%	17.0%	7.5%	7.6%
Obligations d'entreprises	18.0%	13.7%	32.8%	25.3%

(6) Exercice des droits de vote en 2022 dans les portefeuilles d'actions

Exercice des droits de vote confié au CSAM pour les actions détenues directement

Catégorie de placement	Nombre d'AG	Taux de participation	Pour la direction	Contre la direction
Actions détenues directement	333	79%	73%	27%
Actions Pays industrialisés (fonds)	env. 4'500	97%	91%	4%
Actions Pays émergents (fonds)	env. 3'350	98%	85%	13%

Le mandat de vote de la Caisse de pensions auprès de la CSAM couvre toutes les actions détenues directement.
Le taux de participation aux AG indique la couverture (pondérée) par nos prestataires de services.
"Pour" et "contre" la gestion se réfère au nombre de points à l'ordre du jour des AG auxquelles nous avons participé.

(7) Exercice des droits de vote en 2022 pour les points d'ordre du jour relatifs au climat

Points d'ordre du jour en rapport avec les objectifs d'engagement de Climate Action 100+

Catégorie de placement	Nombre de points d'ordre du jour	Points d'ordre du jour de la direction	Points d'ordre du jour des actionnaires
Actions détenues directement	17	6x pour 2x contre 1x abstention	8x pour
Actions Pays industrialisés (fonds)	38	26x pour	5x pour 7x contre
Actions Pays émergents (fonds)	Pas de points d'ordre du jour concernant le climat en 2022		

(8) Engagement climatique avec des entreprises via Climate Action 100+

Pondération des entreprises dans lesquelles nous investissons en dialogue avec Climate Action 100+, ainsi que leur part dans les émissions du portefeuille (scope 1-2)

Catégorie de placement	Pondération du portefeuille	Pondération de l'indice	Part d'émissions du portefeuille	Part d'émissions de l'indice
Actions Pays industrialisés	13.3%	13.7%	58.7%	59.1%
Actions Pays émergents	3.6%	5.8%	22.0%	33.7%
Obligations d'entreprises	20.4%	16.8%	70.4%	60.8%

(9) Financement de solutions climatiques

Les solutions climatiques comprennent des produits et des services qui contribuent à une réduction des émissions

Catégorie de placement	Allocation visée	Exposition réelle	
Actions Pays industrialisés	Part au C.A. des solutions climatiques supérieure à MSCI World	Portefeuille: MSCI World:	5.4% 5.1%
Actions Pays émergents	Part au C.A. des solutions climatiques supérieure à MSCI Emerging Markets	Portefeuille: MSCI EM:	2.4% 3.8%
Obligations	15% d'obligations vertes		11.8%
Infrastructure	15 % d'énergies renouvelables		16.1%

Explications sur les indicateurs climatiques

(1) Émissions de gaz à effet de serre par rapport à la performance économique des entreprises
L'intensité des émissions mesure les émissions par rapport au chiffre d'affaires des entreprises. Les secteurs économiques peuvent être directement comparés entre eux, de même que les actions par rapport aux obligations d'entreprises. Les gaz à effet de serre sont comptabilisés en fonction de leur effet de réchauffement (*forçage radiatif)* équivalent au dioxyde de carbone (t éq. CO_2).
Pour l'année de référence 2019, les émissions des entreprises en 2019 ont été pondérées en fonction de leur part dans le portefeuille à la fin de l'année. Pour les données actuelles, les dernières données d'émissions disponibles ont été pondérées en fonction de leur part dans le portefeuille en mars 2023.
Estimations MSCI ESG pour les émissions de scope 3 (non disponibles pour l'année de référence 2019).
Source: MSCI ESG ; FactSet

(2) Émissions de gaz à effet de serre par rapport au capital investi dans les entreprises
Les émissions financées sont les émissions proportionnelles aux actifs dans lesquels sont effectués des placements. Pour le reste, les explications du point (1) s'appliquent.
Source: MSCI ESG, FactSet

(3) Émissions de gaz à effet de serre dans l'immobilier (sans construction/transformation)
La couverture des données pour les émissions des sept fonds et fondations suisses d'immobilier se situe entre 54% et 100% de la surface utile. Pondérée par le volume d'investissement respectif, la couverture moyenne est de 85%.
Pour le mix énergétique, la couverture des données s'élève à 50% du volume d'investissement.
Source: sociétés de fonds de placement, données 2020/2021

(4) Exposition aux combustibles fossiles
La chaîne de valeur des fournisseurs d'énergie comprend le mix de combustibles utilisé pour produire de l'électricité et du chauffage urbain.
Source: MSCI ESG, FactSet, données sur le mix de combustibles de mars 2023

(5) Part des entreprises avec des plans vérifiés de décarbonation complète (net zéro)
Les entreprises peuvent s'engager auprès de la SBTi à atteindre un objectif net zéro (objectifs déclarés) et doivent présenter les plans de décarbonation correspondants dans un délai d'un an. La SBTi évalue ensuite si l'ampleur des réductions d'émissions correspond aux directives scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (objectifs validés).
Source: MSCI ESG, FactSet, données SBTi de mars 2023

(6) Exercice des droits de vote en 2022 dans les portefeuilles d'actions
Source: CSAM, sociétés de fonds de placement

(7) Exercice des droits de vote en 2022 pour les points d'ordre du jour relatifs au climat
Sont considérés comme pertinents pour le climat les points d'ordre du jour désignés par Climate Action 100+ comme pertinents pour les objectifs de politique climatique visés par l'organisation (*flagged votes*, votes signalés).
Source: Climate Action 100+, données de mars 2023

(8) Engagement climatique avec des entreprises via Climate Action 100+
Précision pour la lecture: le compartiment «Actions Pays industrialisés» contient des entreprises visées par Climate Action 100+, qui représentent ensemble une part de 13.3% de la valeur du marché du compartiment. Ces entreprises réunissent 58.7% des émissions de gaz à effet de serre (scope 1-2) du compartiment.
Source: MSCI ESG, FactSet, données de mars 2023

(9) Financement de solutions climatiques
Les solutions climatiques pour les actions et les placements en infrastructures comprennent les activités commerciales (mesurées par le chiffre d'affaires) qui permettent de remplacer les énergies fossiles ou de réduire l'utilisation d'énergies fossiles (par une meilleure efficacité énergétique). En revanche, pour les obligations, il est possible de se fonder directement sur l'utilisation des fonds affectés aux obligations vertes.
Source: MSCI ESG, FactSet, UBS, resp. fin mars 2023

Glossaire

Climate Action 100+
Initiative d'investisseurs visant à ce que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

Décarbonation
Passage à un mode d'économie (approvisionnement en énergie, production industrielle, agriculture) qui réduit durablement les émissions de gaz à effet de serre, avec pour objectif à long terme une économie largement exempte d'émissions

Obligations vertes (Green bonds)
Obligations visant exclusivement le financement d'investissements positifs pour le climat

Solutions climatiques
Pourcentage du chiffre d'affaires d'une entreprise réalisé avec des produits ou des services liés à l'énergie renouvelable, à l'efficacité énergétique, à la construction écologique ou à l'agriculture durable

Notations MSCI ESG
Évaluation systématique des risques ESG financièrement pertinents d'une entreprise et de la manière dont ces risques sont gérés par l'entreprise

Net Zero (net zéro)
Pratique de l'économie sans augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère (les émissions inévitables sont capturées et stockées par des procédés techniques)

Alliance Net-Zero Asset Owner
Réseau d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à réduire à zéro net les émissions de gaz à effet de serre de leurs portefeuilles d'ici 2050

Initiative PRI (Principes pour l'investissement responsable)
Initiative d'investisseurs en partenariat avec l'ONU, dont les membres s'engagent à respecter six principes fondamentaux de durabilité

SBTi (initiative Science-Based Targets)
Initiative visant à vérifier, sur la base de critères scientifiques, si les objectifs d'émissions des entreprises sont suffisants pour limiter le réchauffement mondial à +1.5°C ou 2.0°C

Swiss Climate Scores
Recommandation du Conseil fédéral sur les règles de compte rendu relatives à la compatibilité des placements financiers avec les objectifs climatiques

Émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3)
Le réchauffement de l'atmosphère terrestre est principalement provoqué par le dioxyde de carbone et le méthane; les émissions de ces gaz ont lieu au cours de la production des entreprises (scope 1), lors de la production de l'énergie achetée (scope 2) et surtout dans la chaîne de création de valeur en amont et en aval (scope 3)

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC)
Organisme créé par l'ONU et chargé de regrouper les résultats de la recherche mondiale sur le climat et de les mettre à la disposition des décideurs politiques